

Département de l'Yonne

Mairie de Subigny



7 Place Pierre Julien

89100 Subigny

Tel : 03.86.88.83.70

Fax : 03.86.95.26.96

mairie@subigny.fr

Site internet : www.subigny.fr

PRESENTS :

Gilbert GREMY / Maxime BEAUCOURT / Colette BACHMANN
Jean-Luc ANDRIVOT / Nicolas PRIAULT / Christophe JOUVESHOMME /
Caroline BLIZNIEC / Claudie PASCAL / Jean-François DAUGE /
Carine ANTONIW / Jean-Pierre DEWEIRDT .

Absents excusés: Damien TANIS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANDRIVOT,
François GLAZENER ayant donné pouvoir à Caroline BLIZNIEC.

Secrétaire de séance : Carine ANTONIW.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

OUVERTURE de la séance à 19h35.

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

- Point n° 1 - Récompense jeunes diplômés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer une carte cadeau d'un montant de 50.00 € aux jeunes diplômés d'un CAP, BAC PRO ou BAC à compter de l'année scolaire 2023 / 2024, sur présentation d'un justificatif. La remise de ces récompenses aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire.

- Point n° 2 - Rapport annuel ordures ménagères 2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dossier a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (abstention : 1, vote contre : 1, vote pour : 11) accepte le rapport tel qu'établi par la Communauté de Commune du Gâtinais en Bourgogne (Document consultable en Mairie).

- Point n° 3 - Bail commercial kiosque à pizzas

M. le Maire rappelle que, suite à l'installation du kiosque à pizzas, le contrat de bail n'avait jamais été signé car celui présenté comportait des incohérences et il avait été demandé à la société de le refaire. Le contrat rectifié a été reçu récemment en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte le contrat bail tel que présenté,
- autorise le Maire à le signer,
- dit que la redevance d'occupation du domaine public (RODP) sera de 30.00 € HT, soit 36.00 € TTC mensuel avec récupération de l'arriéré.

- Point n° 4 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dossier a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le rapport tel qu'établi par le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du Gâtinais (Document consultable en Mairie).

- Point n° 5 - Réexamen indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise de l'agent administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de revaloriser le plafond du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), partie Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de l'agent administratif.

- Point n° 6 - Adoption du plan de financement des demandes de subventions concernant l'opération de réhabilitation d'une partie de l'atelier municipal en salle des associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet concernant la réhabilitation d'une partie de l'atelier municipal en salle des associations. Il explique que, lors de cette séance, il convient de déterminer les modalités des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (abstention : 1, vote contre : 0, vote pour : 12), autorise le Maire à solliciter une subvention auprès :

- de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 30 %,
- du Conseil Départemental du programme d'aides aux territoires Pacte Territoires et du dispositif "VILLAGES DE L'YONNE +" à hauteur de 40 %,
- du Député de la 3ème circonscription de l'Yonne, dans le cadre de la réserve parlementaire, à hauteur de 10 %.

- Questions diverses

Commémoration des 100 ans du décès d'Aristide Bruant

La Commune de Courtenay souhaite organiser, dans le courant du premier semestre 2025, une commémoration dédiée aux 100 ans du décès du chansonnier Aristide BRUANT. Figure artistique de son époque, M. BRUANT est né à Courtenay en 1851 et est enterré au cimetière de Subligny, suite à son décès en février 1925.

A cette occasion, il est demandé à la Commune de Subligny si elle souhaite s'associer à cet évènement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge le Maire de contacter la Mairie de Courtenay pour définir les modalités d'organisation.

Déjections canines

Certaines informations sont à connaître au préalable concernant les déjections canines sur la voie publique. En effet, les articles R541-76 du Code de l'environnement et R632-1 du Code pénal classent les excréments de chiens au même titre que les déchets, les ordures et les liquides insalubres. Par conséquent, lors d'une promenade avec votre fidèle compagnon, vous gagnerez à ne pas abandonner ses crottes sur les trottoirs ou les espaces verts, au risque d'écopier d'une contravention.

Entretien des haies

Pour le bien-être de tous, merci de tailler vos haies entre voisins, voiries, chemins, champs et bois.

Pour les parcelles de terre, les agriculteurs sont tenus de laisser 5 mètres le long des propriétés soit en jachères soit non traitées; en cas de non respect des pénalités peuvent être appliquées. Afin d'éviter cette situation, un courrier sera adressé aux propriétaires ne respectant pas ces dispositions. Merci de votre compréhension.

Séance levée à 22h45.

La secrétaire de Séance,
Mme Carine ANTONIW.

Le Maire,
Gilbert GREMY.

